



BUDGET PRIMITIF 2026 RAPPORT DE PRESENTATION

Caisse des Ecoles d'Aureilhan

E-mail : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Site web : www.ville-aureilhan.fr

Tél. : 05 62 38 91 50

Place François Mitterrand
65801 Aureilhan Cedex



SOMMAIRE

Le budget primitif par nature	Pages 3 - 8
1) Préambule	Page 3
2) L'équilibre du budget primitif de la Caisse des écoles	Page 4
3) La section de fonctionnement	Pages 4 - 6
A) Les dépenses de fonctionnement	Pages 4 - 5
B) Les recettes de fonctionnement	Page 5 - 6
C) Représentation graphique de la section de fonctionnement	Page 6
4) La section d'investissement	Pages 7 - 8
A) Les dépenses d'investissement	Page 7
B) Les recettes d'investissement	Page 7

LE BUDGET PRIMITIF PAR NATURE

1) PREAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics (dont la Caisse des Ecoles) utilise la nomenclature M57 en lieu et place de la nomenclature M14.

Afin d'assurer la communication des éléments budgétaires aux contribuables Aureilhanais, l'article L 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics (dont la Caisse des Ecoles) impose la réalisation d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif et du Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note sur le Budget Primitif (BP) répond ainsi à l'obligation fixée par l'article L 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics.

Le Budget Primitif 2026 de la Caisse des Ecoles d'Aureilhan a été voté le 24 avril 2026 par le Comité de la Caisse des Ecoles. Schématiquement, il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif 2026 peut être consulté sur simple demande au service comptabilité aux heures d'ouverture de la Mairie.

2) L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Budget Primitif (BP) 2026 de la Caisse des Ecoles est équilibré de la façon suivante :

Libellé	BP 2026 Caisse des écoles	BP 2025 Caisse des écoles
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles	517 462,71 €	508 328,92 €
Dépenses d'ordre	23 000,00 €	19 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	540 462,71 €	527 328,92 €
D002 Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement de cumulées	540 462,71 €	527 328,92 €
Recettes réelles	487 800,00 €	486 300,00 €
Recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	487 800,00 €	486 300,00 €
R002 Résultat reporté ou anticipé	52 662,71 €	41 028,92 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées	540 462,71 €	527 328,92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles	57 805,27 €	55 766,11 €
Dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement de l'exercice	57 805,27 €	55 766,11 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées	57 805,27 €	55 766,11 €
Recettes réelles	2 045,00 €	1 522,00 €
Recettes d'ordre	23 000,00 €	19 000,00 €
Total des recettes d'investissement de l'exercice	25 045,00 €	20 522,00 €
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	32 760,27 €	35 244,11 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'investissement cumulées	57 805,27 €	55 766,11 €

3) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la Caisse des Ecoles d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du restaurant scolaire et des écoles.

Pour la Caisse des Ecoles, les recettes de fonctionnement correspondent aux recettes encaissées au titre des prestations fournies aux élèves (ventes de repas, cotisation caisse des écoles) ainsi qu'à la subvention versée par la Commune.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les frais de maintenance, les frais de transport, ...

A) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont estimées à **540 462,71€** pour 2026 contre **527 328,92€** en 2025 soit une hausse de **2,49%**.

Les dépenses réelles estimées sont en hausse de **1,80%** soit **517 462,71€** en 2026 contre **508 328,92€** en 2025.

Dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
011	Charges à caractère général	279 088,92 €	279 922,71 €	0,30%
012	Charges de personnel	228 000,00 €	235 000,00 €	3,07%
65	Autres charges gestion courante	1 140,00 €	2 440,00 €	114,04%
67	Charges spécifiques	100,00 €	100,00 €	0,00%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	-
	Total des dépenses réelles	508 328,92 €	517 462,71 €	1,80%
042	Opération d'ordre entre section	19 000,00 €	23 000,00 €	21,05%
	Total des dépenses d'ordre	19 000,00 €	23 000,00 €	21,05%
	Total des dépenses de fonctionnement	527 328,92 €	540 462,71 €	2,49%

011 – Charges à caractère général :

Les dépenses du Chapitre 011 « Charges à Caractère général » sont estimées à 279 922,71€ en 2026 contre 279 088,92€ en 2025, soit une augmentation de 0,30%. Les prévisions budgétaires ont été ajustées aux dépenses réelles de 2025. Elles tiennent également compte de l'inflation.

012 - Charges de Personnel :

Les prévisions budgétaires 2026 « Charges de personnel » de la Caisse des Ecoles ont été réévaluées pour prendre en compte leur évolution et rendre compte d'une évaluation sincère correspondant à la réalité. Elles sont ainsi estimées à 235 000€ en 2026 au lieu de 228 000€ en 2025 soit une augmentation de 3,07%.

Chapitres 65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement les créances admises en non-valeur et les créances éteintes. Il tient compte des préconisations du Service de Gestion Comptable de Tarbes.

B) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de recettes de fonctionnement sont estimées à **540 462,71€** en 2026 contre **527 328,92€** en 2025 soit une hausse de **2,49%**.

Les recettes réelles estimées sont inscrites à hauteur de **487 800€** en 2026 contre **486 300 €** en 2025, soit une hausse de **0,31%**.

Recettes de fonctionnement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
70	Produits des services	224 600,00 €	244 000,00 €	8,64%
74	Dotations et participations	261 000,00 €	243 000,00 €	-6,90%
75	Autres produits de gestion courante	550,00 €	650,00 €	18,18%
77	Produits spécifiques	150,00 €	150,00 €	0,00%
	Total des recettes réelles	486 300,00 €	487 800,00 €	0,31%
042	Opération d'ordre entre section	-	-	-
	Total des recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	-
002	Résultat reporté ou anticipé	41 028,92 €	52 662,71 €	28,36%
	Total des recettes de fonctionnement	527 328,92 €	540 462,71 €	2,49%

70 – Produits des services du domaine :

Nous notons une hausse des produits des services de 8,64 % (244 000€ en 2026 contre 224 600€ en 2025). Les prévisions budgétaires ont été ajustées en fonction des recettes perçues en 2025 et prennent en compte la hausse de la fréquentation du service de restauration scolaire.

74 – Dotations et participations :

La subvention communale diminue de 18 000€ entre 2025 et 2026 (261 000€ pour 2025 contre 243 000€ en 2026) soit une baisse de 6,90%.

75 – Autres produits de gestion courante :

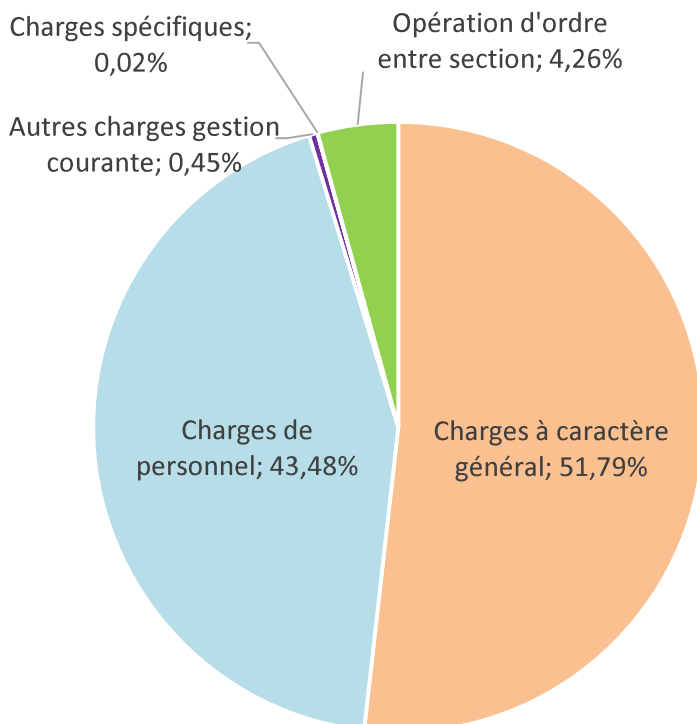
Ce chapitre concerne des remboursements exceptionnels sur charges courantes (gaz, électricité...). Le montant a été minimisé par prudence.

77 – Produits exceptionnels :

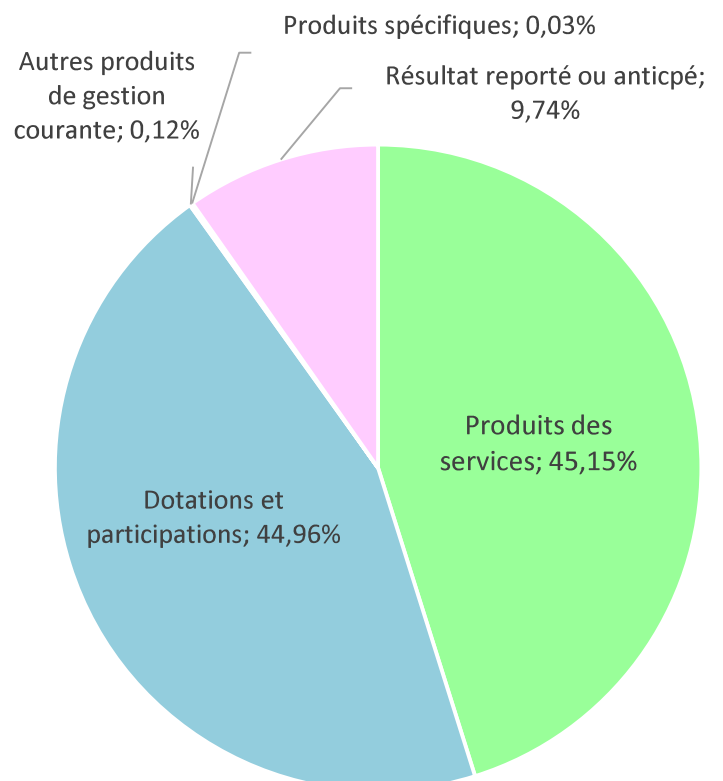
Ce chapitre concerne des mandats annulés sur exercices antérieurs.

C) REPRESENTATION GRAPHIQUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES





LES RECETTES



4) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets et acquisitions de la Caisse des Ecoles à moyen ou long terme et contribue à l'accroissement de son patrimoine.

Le budget d'investissement regroupe :

-  **En recettes** : principalement le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajouté (FCTVA)
-  **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Caisse des Ecoles. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de matériels divers pour les écoles et le restaurant scolaire et du matériel professionnel du restaurant scolaire.

A) Les dépenses d'investissement

Les prévisions de dépenses d'investissement ont été estimées à **57 805,27€** pour 2026 contre **55 766,11€** en 2025 (soit une hausse de **3,66%**). Il n'existe que des dépenses réelles sur le budget de la Caisse des Ecoles. Aucune dépense d'ordre n'est enregistrée.

Les dépenses réelles estimées pour 2026 sont en hausse de **3,66%** soit **57 805,27€** contre **55 766,11€** en 2025.

Dépenses d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
21	Immobilisations corporelles	55 766,11 €	57 805,27 €	3,66%
	Total des dépenses réelles	55 766,11 €	57 805,27 €	3,66%
040	Op. d'ordre de transfert entre section	-	0,00 €	-
	Total des dépenses d'ordre	-	0,00 €	-
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	-
	Total des restes à réaliser (report)	0,00 €	0,00 €	-
	Total des dépenses d'investissement cumulées	55 766,11 €	57 805,27 €	3,66%

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » est approvisionné pour des achats de mobilier, de matériels informatiques et de matériels professionnels pour le restaurant scolaire.

Il n'y a pas de « Restes à réaliser – RAR » sur le budget de la Caisse des Ecoles au 31/12/2025.

B) Les recettes d'investissement

Les prévisions de recettes d'investissement ont été estimées à **57 805,27€** pour 2026 contre **55 766,11€** en 2025 (soit une hausse de **3,66%**).

Les recettes réelles estimées sont en hausse de **34,36%** soit **2 045 €** en 2026 contre **1 522€** en 2025.

Recettes d'investissement détaillées par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Variation
10	Dotations fonds divers	1 522,00 €	2 045,00 €	34,36%
	Total des recettes réelles	1 522,00 €	2 045,00 €	34,36%
040	Op. d'ordre de transfert entre section	19 000,00 €	23 000,00 €	21,05%
	Total des recettes d'ordre	19 000,00 €	23 000,00 €	21,05%
013	Subventions d'investissement (reçues)	0,00 €	0,00%	-
	Total des restes à réaliser (report)	0,00 €	0,00 €	-
001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	35 244,11 €	32 760,27 €	-7,05%
	Total des recettes d'investissement cumulées	55 766,11 €	57 805,27 €	3,66%
	Total des dépenses d'investissement	50 227,59 €	55 766,11 €	

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Montant BP 2025	V
Chap. 10	Dotations fonds divers	2 000,00 €	1 522,00 €	
	Total des recettes réelles	2 000,00 €	1 522,00 €	
Chap. 040	Op. d'ordre de transfert entre section	18 000,00 €	19 000,00 €	

10 - Dotations et fonds divers :

Le chapitre 10 « Dotations et fonds divers » comprend uniquement le versement du FCTVA 2026 sur les dépenses d'investissement engagées en 2024, soit 2 045€ (contre 1 522€ budgétés en 2025) soit une hausse de 34,36%.

Le budget de la Caisse des Ecoles n'a pas de dette et ne prévoit pas d'emprunt pour l'année 2026.

Représentation graphique des dépenses et des recettes réelles du BP 2026

